

COMMUNE DE SAINT JEAN D'HERANS

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean d'Hérans, légalement convoqué le vingt-huit mai deux mil vingt et un, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GARAT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 9

Présents : M. Jean-Marie GARAT, M. Éric BERNARD, M. Patrick COLLIN, Mme Claude CARLI, Mme Gisèle GRAND, M. Bernard GUERIN, Mme Annie NIEDBALA

Absent excusé : M. Jacques REVIAL, Mme Emmanuelle SYLVESTRE

Pouvoir : Jacques REVIAL à Patrick COLLIN, Emmanuelle SYLVESTRE à Éric BERNARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard GUERIN

La séance débute à 18h30.

ORDRE DU JOUR : Session ordinaire

La séance se déroule à HUIS CLOS pour cause de crise sanitaire due au COVID-19

- **Approbation du PV de la séance de conseil du 09 avril 2021**
- **Présentation du projet capitale culturelle champêtre par M. Emmanuel VINCHON**
- **Délibérations :**
 - **Le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération**
 - Recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des espaces vert et des bâtiments communaux sur la période de juillet et aout 2021
Accordé à l'unanimité
 - **Délibération 2021-28** : Demande de la société TPCB de prolongation de l'exploitation de la carrière de 18 mois à partir du 25/06/2021 suivant l'arrêté Préfectoral AP 24/06/1996 qui se termine le 24/06 2021
 - **Délibération 2021-29** : Avis du Conseil municipal sur l'enquête publique concernant l'installation classée pour la protection de l'environnement, soumise à autorisation environnemental : société Domaine des Hautes Glaces sur la commune de Cornillon en Trièves
 - **Délibération 2020-30** : Déclassement de la parcelle Y n° 478 du Domaine Public.
 - **Délibération 2021-31** : Echange de terrains pour création d'un parking à Tourres
 - **Délibération 2021-32** : Recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des espaces vert et des bâtiments communaux sur la période de juillet et aout 2021
- **Questions diverses**
 - Tenue du bureau de vote des 20 et 27 juin 2021 (Elections Départementales et Régionales)
 - Fonctionnement de la bibliothèque de Saint Jean d'Hérans

- **Approbation du PV de la séance de conseil du 09 avril 2021**
Procès-Verbal approuvé à l'unanimité

- **Présentation du projet capitale culturelle champêtre par M. Emmanuel VINCHON**
Avec François HELGORSKY, Denis MICHEL, Denis POLERE
M. VINCHON est conseiller culturel, a été impliqué dans les projets de différentes métropoles européennes. Idée de Capitale Champêtre, humour au début, mais a intéressé de nombreux politiques. Il donne ce label à la Région et au Département, en échange du soutien pour le Trièves. À un budget de 800 000 €, au lieu de 60 millions d'euros pour Rouen. La Communauté de Communes est derrière ce projet, pour l'organiser pour 2023, avec toutes les communes volontaires. Chaque commune peut avoir une offre singulière, et une offre de proximité, et une offre communautaire pour la cohérence de façon à être compréhensible pour les touristes. Idée de création d'outils pérennes, pour le développement culturel du Trièves. Le Conseil Municipal doit exprimer son intérêt. Puis étude des projets possibles et des obstacles éventuellement présents. Exemple : créer des liaisons avec les habitants, entre les opposants. À Tréminis, 50 habitants sur 189 se sont impliqués, test grandeur nature en juillet. Crise du bois qui ne rapporte plus rien à Tréminis alors que c'était la ressource essentielle.
Repas partagé au pique-nique du Grand Ferrand le 3 et 4 juillet.
Exposé de Denis Michel sur le projet LEM. Mise à disposition des « jardins » par convention sur 30 ans en public.
Idées : Activités agricoles anciennes et actuelles ? Rallye du Trièves ? Histoire des protestants ? Réorganisation de la bibliothèque en lieu culturel ? Jardins partagés éducatifs et pour habitants sans terrain ? Sauvegarde des chevaux de Skyros ?
Évolution de la forêt et adaptation au dérèglement climatique ? Plantes médicinales ?

1. Délibération 2021-28 : Demande de la société TPCB de prolongation de l'exploitation de la carrière de 18 mois à partir du 25/06/2021, suivant l'arrêté Préfectoral AP 24/06/1996 qui se termine le 24 juin 2021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que celui-ci doit donner son avis avant le 24 juin 2021 sur l'autorisation ou pas de prolonger l'exploitation actuelle de 18 mois à partir du 25 juin 2021 (soit jusqu'au 24 décembre 2022).

Si la majorité des élus décide d'autoriser cette prolongation d'exploitation, celle-ci est conditionnée par un engagement par écrit du Président Directeur Général de la société TPCB, Monsieur Jean-Pierre CARRON, de respecter les points suivants

- Le remblaiement et le réaménagement de la zone en cours suivant l'AP 24/06/1996 doit se faire d'ici fin 2022
- Mise en place d'un merlon d'environ 5 mètres de hauteur avec plantation de végétaux avant le début de la prolongation de l'exploitation actuelle.
- Prendre toutes les dispositions pour sécuriser la conduite d'eau potable de la commune traversant la zone restant à exploiter.
- Concernant la sérénité des riverains de la carrière, nettoyer régulièrement la route communale de desserte de la carrière (poussière ou boue par temps de pluie)

Le maire fait lecture de la lettre d'engagement, signée par M CARRON, qui sera jointe à cette délibération

Le Maire demande au Conseil Municipal, de se prononcer sur la demande de TPCB :

- Prolongation d'exploitation jusqu'au 24 décembre 2022
POUR : 8 voix CONTRE : 0 ABST : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise donc la prolongation d'exploitation** de la carrière par TPCB jusqu'au 24 décembre 2022

2. Délibération 2021-29 : Avis du Conseil municipal sur l'enquête publique concernant l'installation classée pour la protection de l'environnement, soumise à autorisation environnemental : société Domaine des Hautes Glaces sur la commune de Cornillon en Trièves

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que celui-ci doit donner son avis, concernant l'enquête publique avant le 15 juillet 2021, sur l'autorisation ou pas de créer une distillerie de whisky par la société Domaine des Hautes Glaces au lieu-dit « Hameau du château » sur la commune de Cornillon-en-Trièves.

VU le code de l'environnement sur les enquêtes publiques, et notamment les articles L.512-2 et R.512-20 relatifs à la consultation du conseil municipal,

VU la loi 76.663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,

VU le décret 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection et l'environnement

VU l'arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2021-05-09 du 20 mai 2021 portant ouverture d'une enquête publique,

CONSIDERANT que le conseil municipal des communes se trouvant incluses dans le rayon d'affichage prévu par la législation sur les installations classées, où le projet projeté doit être implanté, est appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique,

CONSIDERANT que l'exploitation susvisée ne comporte pas de dangers, ni d'inconvénients pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture ainsi que pour la protection de la nature et de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de donner un avis **FAVORABLE** au projet précité

3. Délibération 2021-30 : Déclassement de la parcelle Y n° 478 du Domaine Public.

Vu les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour procéder aux échanges de parcelles (création d'un parking dans le hameau de Tourres), il convient de décider de déclasser la parcelle Y n° 478 du domaine public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- de décider du **déclassement du domaine public** de la parcelle cadastrée section Y n° 478 (surface 95 m²)

4. Délibération 2021-31 : Echange de terrains pour création d'un parking à Tourres

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L1111-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2122-21 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, suite à la délibération n°2021-25 prise lors du conseil du 09 avril 2021, qui autorise la prise en charge des frais pour procéder aux échanges de terrains pour la création d'un parking au hameau de Tourres, qu'il faut aussi délibérer pour l'échange lui-même ;

Considérant le courrier en date du 06 janvier 2021 de l'indivision RICHARD acceptant l'échange de parcelles,

Il est convenu un échange de deux parcelles, la n°475 et la n°476 section Y , au profit de la Commune contre la parcelle n°478 section Y au profit de Messieurs Jean-Daniel et Francis RICHARD, d'une valeur estimative de 190€ avec absence de soulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **d'approuver l'échange** de parcelles Y n° 475 et n° 476 au profit de la commune, dans les conditions précisées au courrier et ci-dessus, contre la parcelle Y n° 418 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cet échange

5. Délibération 2021-32 : Recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activité pour l'entretien des espaces vert et des bâtiments communaux sur la période de juillet et août 2021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, sur la période d'été, le surcroît de travail ainsi que les congés des agents en charge de l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux nécessite l'embauche temporaire de personnel.

Le Maire demande au Conseil Municipal, de l'autoriser à :

- La création d'un poste en accroissement temporaire d'activité à temps non complet à partir de 16 heures hebdomadaires pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021,
- L'agent sera payé sur la grille indiciaire relevant du grade d'agent d'entretien de catégorie C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **donne son accord à l'unanimité** pour autoriser le Maire à :

- Signer tous les documents relatifs à l'embauche d'un agent d'entretien pour accroissement temporaire

Décide : d'adopter la création du poste d'agent d'entretien en accroissement temporaire d'activité de l'agent à temps non complet à partir de 16 heures hebdomadaires pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64/012, articles 6413

- **Questions diverses**

- Tenue du bureau de vote des 20 et 27 juin 2021 (Elections Départementales et Régionales)
- Fonctionnement de la bibliothèque de Saint Jean d'Hérans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00